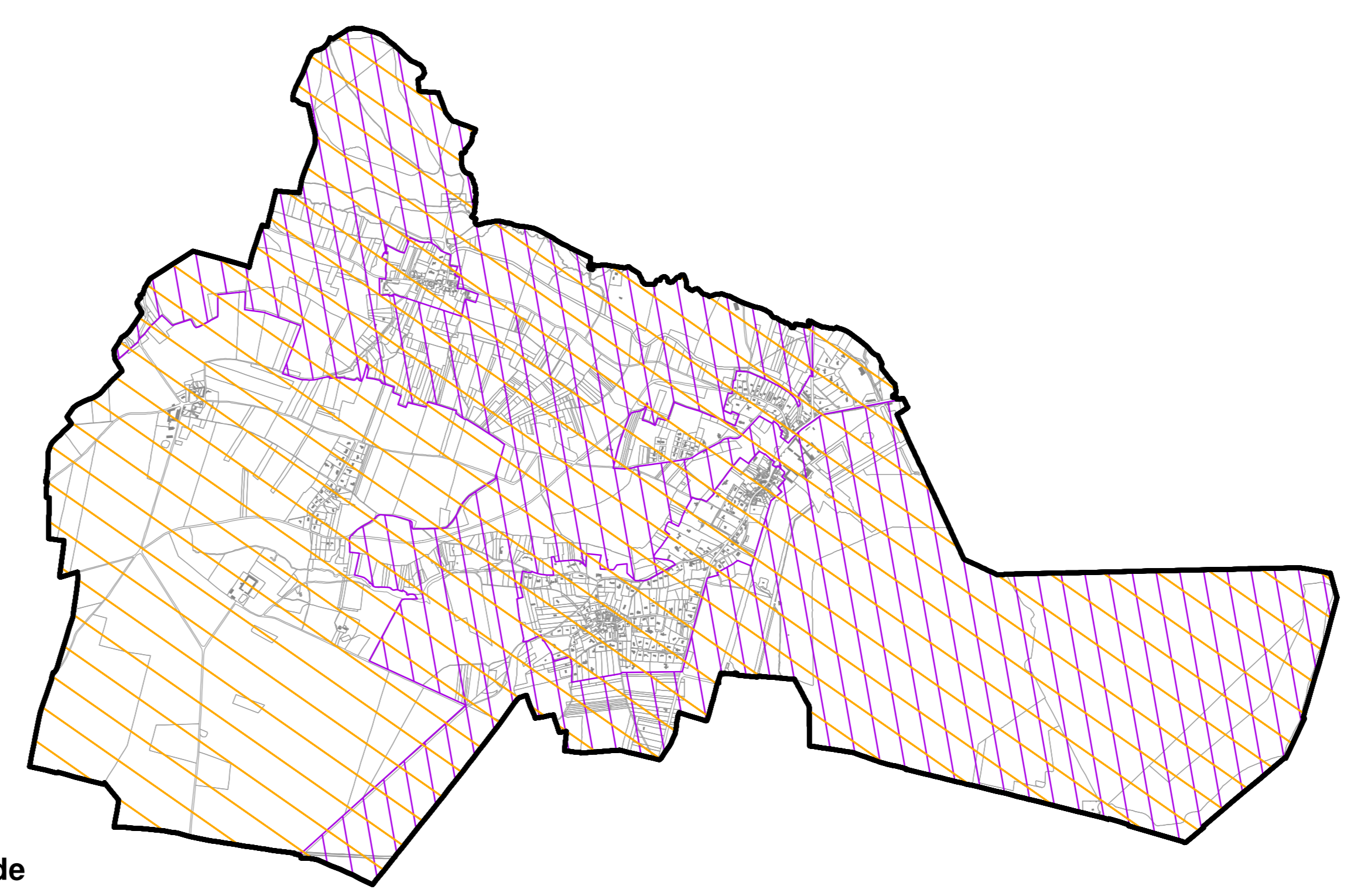
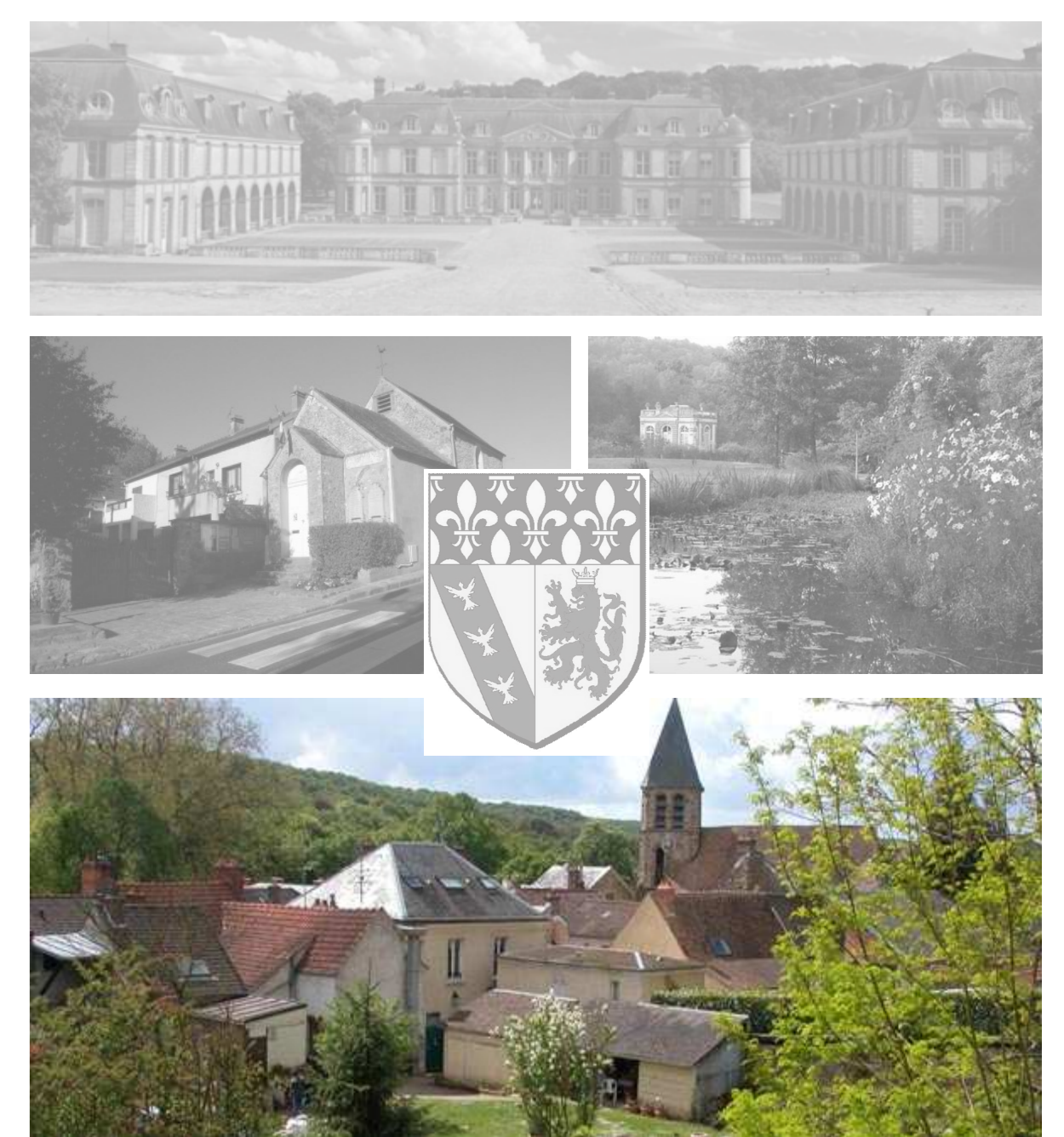


Légende

- Sites inscrits
- site classé



Numéro d'opération d'urbanisme	Description	Interventions	Superficie totale (en m²)
1	Création d'une liaison douce Dampierre-Malzeville, 0,64 hectare de la voirie	Commune	6407,7
2	Création d'un square couvert (piscine, plateau, stationnement, jeux de sociétés) et d'un espace de détente au bord de l'ancien canal	Commune	214,9
3	Développement de voirie	Commune	144
4	Engagement pour la mise en place d'un dispositif de stationnement	Commune	804
5	Création d'un terrain de sport	Commune	1012,2
6	Création d'une zone d'habitat collectif (logement de type HLM)	Commune	281,9
7	Création d'un bus stop couvert	Commune	100
8	Création de stationnement et d'un bus stop couvert	Commune	218,3
9	Création d'un bus stop couvert	Commune	80,3
10	Développement de la chaussée	Commune	970,1
11	Création d'une voirie piétonne	Commune	40,3
12	Création d'une piste cyclable avec banc	Commune	2870,1
13	Création d'une zone d'habitat collectif	Commune	224,2
14	Parcelles au titre de la voirie publique à réviser	Commune	28,9
15	Création d'une zone agricole paysagère	Commune	14,1
16	Création d'une zone agricole paysagère	Commune	11,1



6.1 PLAN DE ZONAGE

Échelle 1 : 5 000^{ème}

PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2023



Légende

CONTEXTE

- Limite communale
- Limite de parcelle
- Bâti

ZONAGE

- UV1 : Centre ancien et Fourcherolles
- UV2 : Habitat organisé
- UV3 : Habitat diffus
- UH1 : Coeur de hameau
- UH1* : Hameau du Mousseau
- UH2 : Extension de hameau
- UE : Équipements
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole paysagère
- N : Zone naturelle
- ND : Domaine de Dampierre

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

- Espace boisé classé
- Espace paysager protégé
- Zone humide avérée
- Bande de 50 mètres de protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Bande de 50 mètres de protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares en site urbain constitué
- Arbre remarquable
- Bande de 15m d'épaisseur mesurée par rapport à toute lisière
- Mare ou plan d'eau

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS & AUTRES SECTEURS DE PROJET

- Emplacement réservé
- Secteur d'OAP

MIXITÉ FONCTIONNELLE

- Linéaire commercial
- Batiment pouvant changer de destination

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

- Patrimoine bâti remarquable
- Cour rurale
- Petit patrimoine ponctuel
- Sentier ou venelle

RISQUES NATURELS

- Zone vulnérable au risque d'inondation au titre de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme